



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Direction Départementale des Territoires de la Vienne  
Service de l'Économie Agricole et du  
Développement Rural  
Unité orientations agricoles et développement rural

Référence  
Affaire suivie par Jacques GIRARDIN  
Mél : jacques.girardin@vienne.gouv.fr  
Tél. : 05.49.03.13.76

Objet : Révision de la carte communale de SAIX

Monsieur le Maire  
Mairie de Saix  
1 rue Clotaire 1er  
86120 SAIX



Poitiers, le 30/10/2017

Monsieur le Président,

Vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) concernant l'opération citée en objet.

Votre dossier a été examiné à la séance du **17 octobre 2017** présidée par Monsieur Gilles LEROUX, Directeur Départemental des Territoires Adjoint, représentant la Préfète de la Vienne. La commission a pu valablement délibérer avec 14 voix délibératives, le quorum étant à 10 voix. A cet effet, je vous prie de trouver ci-après l'avis émis par la commission.

- au titre des articles L 163-4 et 142-5 du Code de l'urbanisme sur le projet arrêté

**Avis favorable à l'unanimité au vu de l'effort consenti par la commune de réduire les secteurs constructibles en particulier sur le coteau viticole**

Pour toute question complémentaire, je vous invite à vous rapprocher du service habitat urbanisme et territoires de la Direction Départementale des Territoires qui suit votre dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de l'Unité Orientations Agricoles  
et Développement Rural

Jacques GIRARDIN